

CHARTRE POUR LA QUALITÉ D'ACCUEIL

DES ATELIERS DU
RELAIS **A**SSISTANTS **M**ATERNELS



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Les Ponts-de-Cé,
partie de



Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000

www.ville-lespontsdece.fr



Édito

A travers son Relais Assistants Maternels (RAM), la ville des Ponts-de-Cé s'engage à accompagner le mode d'accueil le plus utilisé par les familles.

Le RAM soutient la professionnalisation des assistants maternels et des gardes à domicile et contribue à leurs côtés à l'épanouissement des jeunes enfants.

Les professionnels et le RAM se sont associés dans cette réflexion afin d'améliorer l'accueil de chacun lors des ateliers collectifs.

La finalité de cette charte est de permettre le partage de moments de qualité en matinée d'éveil pour évoluer ensemble dans un espace de bienveillance.

Valérie Lioton
Adjointe à la petite enfance

Les ateliers d'éveil proposés par le RAM sont ouverts aux jeunes enfants accompagnés de leur assistant maternel, garde à domicile ou leurs parents.

Pour les jeunes enfants, ces ateliers sont une initiation et l'occasion de se familiariser en douceur à la vie de groupe, de découvrir la richesse des interactions entre enfants, de rencontrer d'autres adultes et de développer et d'enrichir leur curiosité par de nouvelles activités.

Pour les assistants maternels et gardes à domicile, ces temps de professionnalisation permettent d'enrichir la réflexion, les pratiques et de rompre le sentiment d'isolement lié à leur travail.

Les questions d'ordre administratif, éducatif et les autres aspects professionnels et personnels n'ont pas leur place dans ces ateliers. Ils se feront de préférence au bureau du RAM ou par téléphone.





Dispositions générales

Les parents doivent remplir une fiche d'autorisation et d'informations pour la participation de leur enfant aux matinées du RAM.

Découvrir les espaces où évolue leur enfant est un souhait légitime des familles. Les parents qui souhaitent visiter les locaux et découvrir les ateliers sont les bienvenus.

Les assistants maternels et gardes à domicile conservent l'entière responsabilité des enfants qu'ils accueillent toute la matinée et doivent veiller à leur sécurité affective et physique.

Par mesure d'hygiène, enfants et adultes portent des chaussons ou chaussettes durant toute l'année pour toutes les activités.

Toute personne malade, adulte comme enfant, ne peut être admise aux matinées du relais autant pour éviter le risque de contagion que pour le confort personnel de l'enfant.

L'utilisation du téléphone portable doit être réservé aux appels urgents et de courte durée. En cas de besoin, il est possible de l'avoir sur soi en mode vibreur en salle de jeux, mais il est éteint lors des ateliers d'observation, de conte ou d'éveil musical.

Afin de respecter le droit à l'image et l'intérêt de la relation avec l'enfant, la prise de photo doit rester ponctuelle et ne concerne que les enfants confiés. Chacun reste responsable des photos qu'il transmet.

I / La place de l'adulte et la posture professionnelle

Les professionnels qui participent aux ateliers sont soumis à une obligation de réserve stricte. Chacun se doit de respecter les différences de pratiques éducatives des parents et l'intimité de chacun.

En présence des enfants, les adultes doivent être attentifs à la nature de leurs échanges. Il est nécessaire de veiller à la confidentialité de ce qui se vit lors des ateliers.

Il est important d'être attentif aux autres, de s'écouter et de limiter le volume sonore pour le bien être de tous, sans attendre l'intervention de l'animatrice, notamment dans les espaces de jeux libres (salles de jeux et salle d'activités libres).

Pour parler à l'enfant, il est nécessaire de se déplacer jusqu'à lui et de se mettre à sa hauteur afin de ne pas perturber le jeu des autres.

Le jeu libre en salle de jeux a pour objectif le développement de la socialisation et de l'autonomie de l'enfant au sein d'un groupe. Les adultes doivent veiller à se répartir dans les différents espaces de la salle de jeux afin de maintenir un espace bienveillant et rassurant.

Si le nombre de personnes est trop important notamment en salle de jeux, un ou plusieurs professionnels peuvent prendre l'initiative de gérer un atelier jeux, comptines ou autre, en salle des éveils ou en salle d'activités.

Durant les spectacles et pendant les ateliers animés par l'animateur ou des intervenants extérieurs, il est nécessaire d'éviter les échanges entre adultes qui perturbent l'attention des enfants.

Les adultes avec l'aide des enfants prendront soin du rangement des jeux après leur utilisation, avant l'activité encadrée ou avant de quitter le RAM et ceci quelque soit l'heure du départ.

En cas d'absence de courte durée (change ou accompagnement aux toilettes ...), il est nécessaire de prévenir un autre assistant maternel pour veiller sur l'enfant présent.

Chacun veille au bon accueil des nouveaux professionnels et des parents. Il est conseillé de se présenter spontanément.

Le respect, l'écoute et la confiance mutuelle entre professionnels sont une règle de base lors de ces ateliers. Tout jugement est à proscrire.

De part leur expérience et leur savoir-faire, les professionnels sont invités à proposer et animer des activités pour enrichir les échanges et valoriser la profession.



II / La place et l'accueil des tout-petits

En lien avec l'animateur, les professionnels et les parents veillent à instaurer un climat serein et sécurisant, propice à l'épanouissement de l'enfant à travers :

- un accompagnement individualisé respectant le désir de l'enfant
- une verbalisation adaptée pour mettre des mots sur les émotions de l'enfant.
- un regard et un discours bienveillants : il est important de ne pas poser d'étiquette sur l'enfant, sur son comportement ou son humeur .

Les doudous et autres objets transitionnels trouvent toute leur place auprès des enfants dans cet espace de découvertes.

Si les ateliers sont difficiles à appréhender pour un enfant, il sera envisagé d'en adapter la durée ou la fréquence. L'espace relais n'est pas propice au sommeil des tout-petits.

Pour permettre aux plus petits de passer un moment agréable, un espace leur est réservé. Il est demandé aux enfants plus grands de ne pas marcher sur le tapis des bébés.

Lors des activités encadrées (manipulation, activité manuelle, motricité, éveil musical ...), il est nécessaire de respecter les souhaits de l'enfant et de s'adapter à son rythme. Sous le regard attentif et soutenant de l'adulte, l'enfant doit faire seul son activité, même si le résultat obtenu n'est pas celui attendu.

III / Rôle de l'animateur

L'animateur du RAM est chargé de l'organisation et de l'animation pendant les matinées d'éveil et ne remplace en aucun cas l'assistant maternel. Il est garant du respect du cadre lors des matinées, veille à l'accueil des participants, aux horaires, à l'aménagement de l'espace et au contenu des activités.

La finalité de cette charte est de permettre le partage de moments de qualité en matinée d'éveil pour évoluer ensemble dans un espace de bienveillance.

Relais assistants maternels parents-enfants
3 bis rue André-Gide – 49130 Les Ponts-de-Cé
Tél : 02 41 79 72 75
ram@ville-lespontsdece.fr



CHARTRE POUR LA QUALITÉ D'ACCUEIL

DES ATELIERS DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Chaque professionnel ou parent qui participe aux ateliers du Relais s'engage à lire et respecter cette charte pour le bien-être de chacun.

Je soussigné (e) _____
déclare avoir pris connaissance de cette charte et en accepte ses fondements.

Date et signature

Relais assistants maternels parents-enfants
3 bis rue André Gide – 49130 Les Ponts-de-Cé
Tél : 02 41 79 72 75
ram@ville-lespontsdece.fr

